



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**BUDGET EAU POTABLE**

**2018**

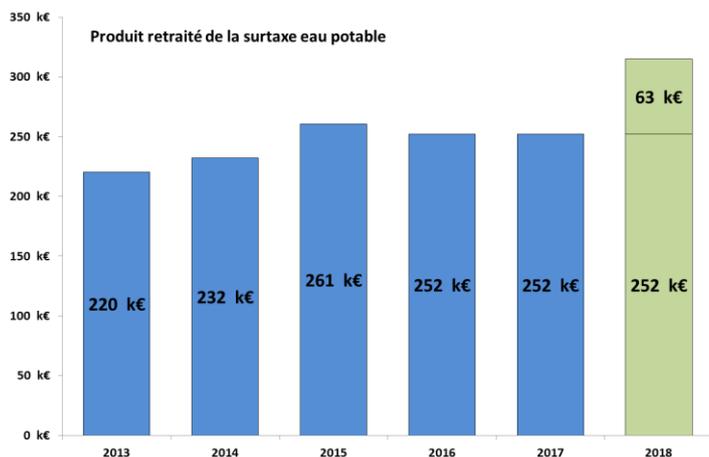
La communauté d'agglomération gère le service de l'eau potable sur les communes de :

- Chalifert, Chanteloup en Brie, Lesches, Montévrain depuis la prise de compétence
- Ferrières en Brie depuis le 5 juillet 2017.

Les autres communes du territoire sont adhérentes au SIAEP de Lagny sur Marne ou au SMAEP de l'Ouest Briard.

## **1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**

### **1.1. LA SURTAXE EAU (HT)**



Fin 2017, le conseil communautaire a voté la stabilité du taux de la surtaxe eau potable pour 2018 pour la quatrième année consécutive.

Le graphique ci-contre illustre l'évolution du produit retraité de la surtaxe eau potable. Le produit a été retraité car le rythme de reversement du produit par le fermier a été modifié avec le nouveau contrat de DSP : il est donc difficile de raisonner en produit perçu.

Le budget 2018 reposera donc sur une volumétrie constante d'eau potable. Un produit de 63 k€ est également prévu au titre de la commune de Ferrières en Brie.

Le budget 2018 enregistrera également une recette exceptionnelle de 363 k€ relative au produit payé par les redevables du service eau et assainissement de la commune de Ferrières en Brie. La communauté d'agglomération s'est substituée à la commune dans la perception de ce produit pour le second semestre 2017, ainsi que dans son reversement (la commune collectait l'intégralité du produit auprès des usagers). Il y aura donc également une dépense exceptionnelle.

## **2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

### **2.1. LES CHARGES DE PERSONNEL**

Si le budget eau potable intègre une masse salariale de 40 k€ en prévision, elle n'a jamais été confirmée lors des différentes exécutions budgétaires. Le budget 2018 reposera sur ces mêmes hypothèses.

### **2.2. LES CHARGES GENERALES / LES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

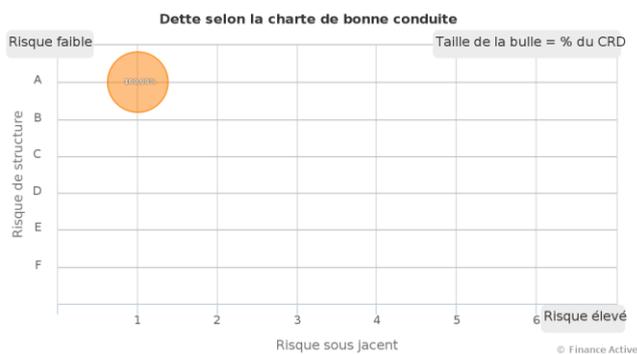
En contrepartie de l'encaissement de la totalité du produit des factures d'eau du second semestre sur la commune de Ferrières en Brie, il convient de budgéter des crédits pour reverser les surtaxes (SIAM, fermier et budget assainissement), les taxes de l'AESN ou encore l'achat d'eau.

Il s'agit de dépenses exceptionnelles afin de solder la gestion en régie de l'eau potable sur la commune de Ferrières en Brie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le fermier s'occupe de la facturation. Les prochains budgets ne valoriseront donc que la part liée à la surtaxe intercommunale.

### **2.3. LA CHARGE DE LA DETTE**

La communauté d'agglomération a hérité des emprunts de l'ancien budget eau de la commune de Lesches, et de l'ancien budget du CCM. La commune de Ferrières n'avait pas contracté de prêt au titre de l'eau potable. Depuis la prise de compétence, il n'y a pas eu de nouveaux emprunts contractés.

En appliquant les critères de la charte Gissler, 100% de notre dette est saine avec un risque estimé le plus faible possible tant sur la structure que sur le sous-jacent.



Capital restant dû	471 802 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	4.75 %
Durée de vie résiduelle	10 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	5 ans et 9 mois
Nombre de lignes	2

Le panier de la dette est exclusivement composé d'emprunts à taux fixe.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	471 802 €	100%	4,75%
Variable	0 €	0%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>471 802 €</b>	<b>100%</b>	<b>4,75%</b>

### 3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion affichent une épargne en légère hausse :

	2015	2016	2017	2018
+ Produits de gestion courante	376 k€	241 k€	344 k€	768 k€
- Charges de gestion courante	101 k€	100 k€	160 k€	544 k€
<b>= Épargne de gestion</b>	<b>275 k€</b>	<b>141 k€</b>	<b>184 k€</b>	<b>224 k€</b>
- Charges financières	30 k€	27 k€	30 k€	30 k€
<b>= Épargne brute</b>	<b>245 k€</b>	<b>114 k€</b>	<b>154 k€</b>	<b>194 k€</b>
- Remboursement capital de la dette	37 k€	42 k€	45 k€	50 k€
<b>= Épargne nette</b>	<b>208 k€</b>	<b>72 k€</b>	<b>109 k€</b>	<b>144 k€</b>

### 4. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont la traduction opérationnelle du plan pluriannuel d'investissement qui repose sur l'autorisation de programme lié au PPI 2015 – 2019, complétée des queues de marchés 2017.

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020 ET +
PPI "2015-2019" HT actuel	2 106 000,00 €	134 668,22 €	855 174,76 €	333 300,00 €	782 857,02 €	- €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	1 177 790,00 €	566 976,71 €	
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	1 177 790,00 €	566 976,71 €	- €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	1 177 790,00 €	566 976,71 €	- €

Le secteur de l'eau potable est très mal subventionné. A priori, il n'y aura pas de subventions dans le budget primitif 2018.

Au regard de ces opérations d'investissement, les hypothèses d'atterrissage budgétaire 2018 indique la souscription probable d'une partie de l'emprunt d'équilibre.